

PORTANT COMPOSITION DU JURY DES DIPLOMES D'UNIVERSITÉ DE L'INSPE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

**LE PRESIDENT
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Education,
Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA),
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys des Diplômes d'Université de l'Institut National du Professorat et de l'Education (INSPE) comme suit :

DU « Enseigner dans le premier degré »

Membres du jury :

Olivier RIVIERE, Président du jury, PRCE
Frédéric DANA, Vice-président du jury, PRAG

Nadia LIRIS, PE
Betty FAURE, PE
Christophe FILLERE, PRCE
Philippe CURY, PE
Raphaël COUDERT, PRAG

DU « Approfondissement Enseigner dans le premier degré »

Membres du jury :

Olivier RIVIERE, Président du jury, PRCE
Frédéric DANA, Vice-président du jury, PRAG

Nadia LIRIS, PE
Betty FAURE, PE
Christophe FILLERE, PRCE
Philippe CURY, PE
Raphaël COUDERT, PRAG

DU « Approfondissement Enseigner dans le second degré »

DU « Enseigner la documentation dans le second degré »

DU « Enseigner l'anglais dans le second degré »

DU « Enseigner l'EPS dans le second degré »

DU « Enseigner les SVT dans le second degré »

DU « Enseigner la Physique-Chimie dans le second degré »

DU « Enseigner les Maths-Sciences dans le second degré »

DU « Enseigner les disciplines rares dans le second degré »

DU « Enseigner l'Eco-Gestion dans le second degré »

DU « Enseigner l'Espagnol dans le second degré »

DU « Enseigner l'Histoire et la Géographie dans le second degré »

DU « Enseigner les mathématiques dans le second degré »

DU « Enseigner les Sciences de l'Ingénieur dans le second degré »

DU « Enseigner les lettres dans le second degré »

Membres du jury :

Marianne WOOLLVEN, Président du jury, MCF

Henri ESBELIN, Vice-président du jury, MCF

Bernard BARBARIN, MCF

Catherine BRIAT, PRCE

Didier CORDEROT, MCF

Frédéric DANA, PRAG

Yanick HEURTEAUX, PU

Catherine LAPORTE, PRAG

DU « Encadrement Educatif »

Membres du jury :

Marianne WOOLLVEN, Président du jury, MCF

Henri ESBELIN, Vice-président du jury, MCF

Bernard BARBARIN, MCF

Catherine BRIAT, PRCE

Didier CORDEROT, MCF

Frédéric DANA, PRAG

Yanick HEURTEAUX, PU

Catherine LAPORTE, PRAG

DU « Approfondissement Encadrement Educatif »

Membres du jury :

Marianne WOOLLVEN, Président du jury, MCF
Henri ESBELIN, Vice-président du jury, MCF

Bernard BARBARIN, MCF
Catherine BRIAT, PRCE
Didier CORDEROT, MCF
Frédéric DANA, PRAG
Yanick HEURTEAUX, PU
Catherine LAPORTE, PRAG

Article 2 :

Le Directeur Général de l'EPE UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 05/04/2022

Le Président

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

06 AVR. 2022

- Publié le

06 AVR. 2022

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.